

1874

H. de GENOUILLAC

A TRAVERS
LA
Littérature Babylonienne



15 Avril 1908

Bibliothèque Maison de l'Orient



135789

Respectueux hommage à l'auteur

H.G.

LA

REVUE DES IDÉES

ÉTUDES DE CRITIQUE GÉNÉRALE

PARAISANT LE QUINZE DE CHAQUE MOIS

~~~~~

Tiré à part du n° 52 (15 Avril 1908)

A travers

la Littérature Babylonienne

PAR

Henri de GENOUILLAC

—————><—————

PARIS

*Direction : 12-14, avenue du Bois de Boulogne, à Paris*

## A TRAVERS LA LITTÉRATURE BABYLONIENNE

---

L'assyriologie est une science jeune, mais ses progrès ont été rapides et la part de sa tâche accomplie est déjà considérable. Les efforts combinés de ses archéologues et de ses linguistes ont révélé l'existence de toute une littérature dont la durée s'étend à près de quatre mille ans d'histoire, et où se rencontrent tous les genres, les annales, les hymnes, les épopées, les documents épistolaires et les textes juridiques.

Plusieurs milliers de grandes et petites inscriptions sur pierre, plus de cent mille cônes et tablettes d'argile, plusieurs milliers de sceaux en matière précieuse, tel est le trésor de documents que l'on conserve dans les musées et collections particulières de l'Europe, de l'Amérique, de Constantinople et du Caire. La plus grande partie de ces textes ont été publiés et des fac-similés mettent sous les yeux des philologues l'œuvre même des anciens scribes.

L'intérêt des documents mis au jour par les fouilles faites en Mésopotamie a, plusieurs fois déjà, attiré l'attention des gens cultivés sur les travaux des assyriologues; tel fut par exemple le cas, en 1902, de la publication du code d'Hammourabi par le Père Scheil et, la même année, de la conférence de Delitzsch donnée devant l'Empereur sur Babylone et la Bible (*Babel und Bibel*), conférence qui souleva dans toute l'Allemagne une controverse qui n'est pas encore close.

Des préoccupations d'ordre religieux, dans le sens des croyants, plus souvent encore dans le sens opposé, se sont trahies à plusieurs reprises dans l'activité même des savants et dans plusieurs de leurs synthèses. Mais si les travaux des assyriologues sont d'une grande valeur pour l'étude de la Bible, l'intérêt de l'assyriologie est dans ses textes mêmes, dans l'étude de l'histoire et de la civilisation qu'ils nous révèlent.

Pour donner une idée exacte d'une littérature bien peu connue, j'ai tenté de donner ici, en simple traduction, des textes de toutes les époques et de tous les genres. Mon travail s'est borné à choisir les plus représentatifs, à les ranger d'après les périodes auxquelles ils appartiennent, et à les classer d'après leur objet.

Cette longue histoire se divise en plusieurs périodes. On peut distinguer par exemple les sept suivantes :

1<sup>o</sup> la période archaïque, antérieure à Sargon d'Agadé (approximativement 3500-2800 av. J.-C.) ;

2° l'époque d'Ur, caractérisée par la suprématie des dynasties d'Ur, de Nisin et de Larsa (approximativement 2800 - 2200) ;

3° l'époque de la première dynastie (babylonienne) pendant laquelle s'affirme l'hégémonie de Babylone sous le règne d'Hammourabi (2232-1929) ;

4° l'âge d'El-Amarna (vers 1400) et la période cassite (1761-1186) ;

5° l'âge d'or de l'empire assyrien (885-626) ;

6° la période néo-babylonienne (625-538) ;

7° l'époque perse ou achéménide (538-330).

\*  
\*  
\*

On faisait autrefois remonter notre *première période* jusqu'à une antiquité fabuleuse; les plus modérés proposaient la date de 4500. Hilprecht au contraire parlait du sixième millénaire avant J. C. La publication toute récente de nouveaux textes a rendu nécessaires les réserves formulées depuis longtemps à l'égard de cette chronologie par plusieurs assyriologues du plus grand mérite.

Cette période archaïque, qu'on nomme quelquefois *présargonique*, est caractérisée au point de vue paléographique par une écriture d'une réelle beauté dont les éléments sont encore assez voisins des hiéroglyphes primitifs. La langue n'est pas sémitique; on la nomme le Sumérien. On compte à peu près une centaine d'inscriptions historiques et religieuses datant de ce premier âge; il existe par contre environ un millier de documents de comptabilité et d'échange; un petit nombre seulement de ces derniers textes ont été publiés; ils proviennent presque tous d'une même trouvaille faite par les indigènes en 1902, et qui se trouve aujourd'hui dispersée dans les musées et collections particulières (1).

A cette époque, la basse Mésopotamie est divisée en petites principautés; nos tablettes sont originaires des suivantes: Lagas, Gishu, Suruppak, Kis et Akadé. Ces petites principautés ont à leur tête une sorte de grand-prêtre, le *patesi*. Elles sont constamment en guerre les unes contre les autres: les conditions économiques résultant de la nature du sol rendaient également fatal et cet état transitoire et la formation à brève échéance d'un royaume où se trouveraient solidarisés les intérêts et organisées les conditions de la vie.

Etat de guerre, c'est ce que nous dévoile cette courte dédicace lue sur un vieux vase, peut-être le plus ancien de tous nos textes: « A Zamama, Utug, patési de Kis, fils de Bazuzu, du butin du pays de Hamazi a offert ceci. » — C'est ce que nous raconte aussi la longue inscription d'un monu-

(1) La collection la plus considérable (540 tablettes) est la propriété d'un assyriologue français, M. le colonel Allotte de la Fuye.

ment qui fait l'admiration des archéologues et qu'on a nommé la stèle des Vautours. Société profondément religieuse, solidement hiérarchisée, et de mœurs régulières, c'est ce dont témoignent les ex-voto, la comptabilité religieuse et civile, les échanges amicaux et utilitaires. Cette haute antiquité nous offre la figure originale d'un roi réformateur; nous possédons sa charte, il se nomme Urukagina. Cette époque se clot par un texte qui raconte la destruction de Lagas par les gens Gishu, sous le règne même d'Urukagina.

Après une guerre meurtrière, les gens de Lagas et ceux de Gishu font ensemble un traité de paix. Auprès du fossé-limite qui marque la nouvelle frontière, les deux peuples échangeant un serment, serment religieux qui ressemble fort à des imprécations :

Sur les hommes de Gishu, moi Eannatum, le grand filet d'Enlil, j'ai jeté; j'ai prononcé un serment; les hommes du Gishu à Eannatum ont prononcé un serment, au nom d'Enlil, du roi du ciel et de la terre; un fossé jusqu'aux eaux souterraines fut creusé. Qui donc, par ses paroles ou par ses prières, parmi les hommes de Gishu, reviendra sur cette parole et dans un jour de l'avenir contestera? Si un jour cette parole ils altèrent, que le grand filet du dieu Enlil par qui ils ont prononcé un serment abatte le pays de Gishu.

La suite relate six serments par le nom de six dieux différents, suivis toujours de la même imprécation.

Voici maintenant d'après lui-même le récit de la réforme d'Urukagina.

Après avoir raconté l'intrusion des fonctionnaires royaux dans toutes les affaires de la vie privée, le roi réformateur dénonce jusqu'aux abus sacrilèges de ses prédécesseurs : « Les bœufs des dieux étaient employés à l'irrigation du plan d'oignons du patési; les bons champs des dieux étaient transformés en plans d'oignons, lieu de joie du patési. »

Urukagina raconte en suite les malversations des prêtres : « Les ânes et les beaux bœufs, les prêtres les ravissaient; le prêtre des pains dans le jardin de la mère du pauvre enlevait les arbres ou en ravissait les fruits. »

« Le roi parle encore de redevances abusives, d'un impôt somptuaire excessif et de l'ingérence partout des douaniers royaux : « Dans les limites du territoire de Ningirsu jusqu'à la mer, il y avait des surveillants. »

Voici un exemple :

« Si un sujet du roi au sommet de son mamelon construisait un puits, un (douanier?) auprès demeurait; auprès de l'eau, qui sur le mamelon existait, un (douanier?) demeurait. » Le texte conclut avec émotion : « La servitude en ce temps-là existait », il continue : « Lorsque Ningirsu, le guerrier d'Enlil à Urukagina, la royauté de Lagas eût donnée et qu'au milieu de

« 36 milliers d'hommes il eut fait demeurer son pouvoir, les décrets d'au-  
« trefois il rétablit et la parole que son roi Ningirsu avait prononcée, dans  
« le pays il la fit demeurer. »

Voici un aperçu de cette nouvelle législation : 1° suppression de tous les surveillants et fonctionnaires affectés au commerce des particuliers ; 2° restitution aux dieux des terrains et des immeubles leur appartenant ; 3° réduction des taxes cultuelles et de l'impôt somptuaire ; 4° nouvelles garanties données à la petite propriété : « Le prêtre des pains dans le jardin de la mère du pauvre ne pénétra plus. Supposé qu'à un sujet du roi un bon âne naisse et que son chef lui dise « je veux l'acheter », dans le cas où il l'achètera, qu'il lui dise « paie en bon argent », et dans le cas où il n'achètera pas, le chef ne doit pas faire violence ; supposé que la maison d'un grand près de la maison d'un sujet du roi soit située et que ce grand dise « je veux l'acheter », dans le cas où il achètera, qu'il lui dise « paie en bon argent »... dans le cas où il n'achètera pas, ce grand à ce sujet du roi ne doit pas faire violence. — Il dit et les enfants de Lagas..., de la disette, du vol, du meurtre... il les délivra ; il établit la liberté. A l'orphelin et à la veuve l'homme puissant ne causa plus aucun tort. »

Un autre texte semblable dénonce d'autres abus passés : « Supposé que  
« le fils du malheureux fit un vivier, les poissons on les lui dérobait ; sup-  
« posé qu'un homme renvoyât sa femme, le patesi emportait pour lui  
« cinq sicles d'argent, les femmes d'autrefois par deux hommes étaient pos-  
« sédées impunément, les femmes d'aujourd'hui dans ce cas au supplice  
« seront jetées. »

Les tablettes de comptabilité ne sont souvent que des listes, listes d'objets, listes de personnes, avec la date de la livraison ou du paiement et le visa de l'intendant royal. Ces listes ont quelquefois un certain intérêt ; l'une d'elles nomme les pêcheurs de mer et les pêcheurs « d'eau douce » attachés au service du palais ; une autre les femmes des principaux fonctionnaires avec le taux de leur pension ; sur une de ces listes, on lit le nom d'un ancien patési déposé et de sa femme ; sur plusieurs, on relève le nombre des enfants de chaque femme, et ce nombre varie d'une année à l'autre. — Un document tout semblable à première vue à ces textes de comptabilité porte le récit circonstancié d'un échange de cadeaux entre la femme du patési de Lagas et celle du patési d'Adab. Une autre relève le détail des sacrifices célébrés à l'occasion d'une grande fête, et nomme le boucher qui égorgeait comme le corroyeur qui emporta la peau. Une autre enfin nous a gardé la mémoire de la destruction de Lagas par les gens de Gishu sous Urukagina : elle se termine par cette réflexion sortie d'une

âme religieuse : « Les hommes de Gishu, parce qu'ils ont dévasté Lagas, « ont fait un péché contre le dieu Ningirsu ; la puissance qui est venue à « eux, d'eux sera retranchée. De péché, de la part d'Urukagina roi de Girsu, « il n'y en a point. Quant à Lugalzaggisi, patési de Gishu, que sa déesse « Nisaba porte ce péché sur sa tête ». — Cette malédiction ne porta pourtant pas malheur à Lugalzaggisi, car il devint dans la suite roi d'Uruk.

\*  
\*  
\*

Vers la fin de la 1<sup>re</sup> période, les potentats d'Agadé, Sargon et Naram-Sin établissent par la force leur souveraineté sur tout le pays. — La 2<sup>e</sup> période (2800-2200) est marquée par le fait de la suzeraineté de la *dynastie d'Ur*, dont le principal roi se nomme *Dungi* et le plus brillant vassal *Gudéa*. — En fait de textes religieux, il n'en est pas de plus remarquable que les cylindres de Gudéa ; c'est une révélation qu'on peut comparer pour la forme à l'Apocalypse ; on en lira plus loin deux passages, une prière et le récit d'un songe ; on aimera aussi à en connaître les curieuses prescriptions au sujet du temps sacré. — Il existe un grand nombre de *textes votifs* de Gudéa et de Dungi ; à ces monotones ex-votos, j'ai préféré un texte de Suse, plus précis dans ses offrandes, plus ému dans son sentiment religieux. — Les contrats d'Ur sont en nombre infini, on les compte par mille, une même année, E. de Sarzec en découvrit 30.000 ! Ce sont des comptes de salaires et des paiements de fonctionnaires, des tablettes de comptabilité de champs et de troupeaux, des provisions de voyages, des contrats particuliers (vente, livraisons, prêts et dépôts). Il y est question de blé, de farine, de bétail, de métaux, de meubles, d'instruments de travail. — On trouvera plus loin, comme spécimens, un acte de mariage, un compte de salaire et une location de barques.

Voici d'abord la prière adressée par Gudéa à la déesse Gatumdug avant de consulter les dieux :

O ma reine, enfant du ciel pur, toi qui conseilles ce qui convient, qui tiens le premier rang dans les cieux ; toi qui fais vivre la contrée, ... tu es la reine, la mère qui a mis en place Lagas ; devant le peuple que tu regardes (avec bienveillance), la puissance abonde ; l'homme pieux que tu regardes, sa vie est prolongée. Je n'ai pas de mère, tu es ma mère ; je n'ai pas de père, tu es mon père ; ... dans le lieu (saint) tu m'as enfanté. O ma déesse Gatumdug, tu as la science de ce qui est bon. Pendant la nuit je m'étendrai... ; tu as fait exister en moi le souffle de vie ; sous la protection de ma mère, à ton ombre, j'éprouverai une crainte (religieuse) ; ... vers la ville j'irai ; que mon oracle soit favorable ; ... que ton bon utukku aille devant moi ; que ton bon lamassu aille sur (mes) pas.

Le songe de Gudéa n'est pas un morceau moins remarquable, les deux

passages se suivent de près dans cet incomparable apocalypse dont on me pardonnera de rappeler encore la date approximative de 2500 av. J.-C. :

Au milieu de mon songe, un homme dont la taille égalait le ciel, dont la taille égalait la terre, qui quant à la tiare de sa tête était un dieu, à côté de qui était l'oiseau divin Im-gig, aux pieds de qui était un ouragan, à la droite et à la gauche de qui un lion était couché, m'a ordonné de construire sa maison : je ne l'ai pas reconnu. Le soleil se leva de terre. Une femme — qui n'était-elle pas ? qui était-elle ?... elle tenait à la main un calame pur ; elle portait la tablette de l'étoile favorable des cieux ; elle tenait conseil en elle-même. — Un second homme, comme un guerrier, tenait à la main une tablette de lapis ; il établissait le plan du temple. — Devant moi le coussinet pur était placé ; le moule pur était disposé dessus : la brique du destin dans le moule se trouvait... Un âne était couché à terre à la droite de mon roi.

Au patési sa mère Ninâ répondit : « O mon pasteur, ton songe, moi je veux te l'expliquer : pour ce qui est de l'homme dont la taille égalait le ciel, égalait la terre, qui, quant à la tête, était un dieu, à côté de qui était l'oiseau divin Im-gig, aux pieds de qui était un ouragan, à droite et à gauche de qui un lion était couché, c'est mon frère Ningirsu : il t'ordonnait de construire sa maison de l'Eninnu. Le soleil qui se levait de terre devant toi, c'est ton dieu Ningiszida ; comme le soleil, il sort de terre. La jeune femme... qui tenait à la main un calame pur, qui portait la tablette de la bonne étoile, qui tenait conseil en elle-même, c'est ma sœur Nisaba : l'étoile favorable de la construction du temple elle t'annonçait. Le (second) homme qui était comme un guerrier, qui tenait à la main une tablette de lapis, c'est Nindub : il établissait le plan du temple. Le coussinet pur placé devant toi, le moule disposé dessus, la brique du destin qui se trouvait dans le moule, c'est la brique sacrée de l'Eninnu. Quant à l'objet X placé devant toi, cela signifie que, pour construire le temple, devant toi aucun plaisir ne pénétrera.

Voici réunis trois passages, extraits encore du cylindre A de Gudéa, où sont indiquées les « interdictions » spéciales au temps sacré, aux jours de fête religieuse considérés comme un temps de relâche pour tous. On y trouve à peine une ou deux répétitions et les détails sont tous pleins d'intérêt :

Pendant sept jours l'obéissance ne fut pas gardée ; la servante rivalisa avec sa maîtresse ; le serviteur avec son maître marcha de pair ; dans ma ville, le puissant et le faible couchèrent côte à côte. Tout mal il détourna... A l'orphelin l'homme riche ne fit aucun (tort) ; à la veuve l'homme puissant ne fit aucun mal.

Personne ne fut frappé du fouet : avec une lanière personne ne fut frappé ; la mère ne châtia pas son enfant ; le préfet, le préposé, le contremaitre, le..., celui qui travaille la laine, relâche il y eut de l'œuvre de leurs mains ; dans les tombes de la ville, aucun cadavre ne fut enterré ; le kalû n'exécuta pas de psalmodies, ne poussa pas de lamentations ; la pleureuse ne fit pas entendre des lamentations ; dans le territoire de Lagas, aucun homme ayant un procès au lieu du serment n'alla.

La mère à son enfant ne parla pas fort ; à l'enfant échappant à sa mère, sa



mère ne dit mot; le serviteur ayant commis une faute, son maître ne le frappa pas à la tête; la servante qui avait fait quelque mauvaise action, sa maîtresse ne la frappa pas au visage. Au patési, constructeur de l'Eninnu, à Gudea, personne ne présenta de procès à juger.

Le document suivant est l'acte d'enregistrement d'une fondation religieuse; le donateur prévoit des atteintes sacrilèges à ses volontés et maudit d'avance celui qui ruinerait ou transformerait son institution pieuse :

Pour Susinak son seigneur, Karibu-sa-Susinak, fils de Simbi-ishuq, patési de Suse, sakkanakku du pays d'Elam... sur la porte du Susinak [cette stèle] plaça; lorsque le canal Sidari il eut ouvert, sa statue devant il érigea et à sa porte des plaques de cèdres il plaça; un mouton sur le terre-plein, un mouton à l'intérieur pour chaque jour il fixa; des chanteurs matin et soir à la porte de Susinak il fit chanter. Vingt mesures d'huile pure pour embellir sa porte il voua, quatre poids d'argent il voua, un disque d'argent et d'or il voua; un grand glaive il voua; une hache à quatre tranchants il voua... A Susinak son seigneur mesures sur mesures il prodigua, ses revenus il n'interrompit pas. Un jugement d'équité dans la ville il jugea. Quiconques ses décrets et ses dons modifiera, que Susinak, Samas, Bel, Enki, Ininna, Sin, Ninharsag et Nati, que la totalité des dieux arrachent ses bases, suppriment sa race!

Voici maintenant un acte de mariage. Il offre la particularité suivante: il est double, mais les deux unions n'intéressent en tout que deux familles, le mariage a lieu entre futurs beaux-frères :

Sentence: Nin-marki, fils de Lu-sis, a comparu au nom du roi. « Lu-dingirra, fils de Guzani, qu'il épouse Dam-Gula, ma fille » a-t-il dit. — Nita, fils d'Ur-Lamo et Ur-dup, fils de Lu-sis ont prêté serment: « Lu-dingirra a épousé Dam-Gula ».

Nin-marki une deuxième fois a comparu au nom du roi. « Sib-Kini, mon fils, qu'il épouse Dam-azag-su, fille de Guzani », a-t-il dit. — Par le nom de Nin-Marki et le nom du roi, on confirma sa volonté: « Sib-Kini a épousé Dam-azag-su ».

Le fonctionnaire était Ti-e-mah-ta; Lu-rim-sig et Ur-Kadi étaient magistrats. — Année qui suivit celle de la destruction de Simanu.

Le calcul de salaires suivant nous montre que le mois ouvrier était de trente jours; en dépit de sa brièveté, il ne peut pas nous paraître insignifiant parce qu'il est un échantillon pour une histoire de travail dans l'antiquité dont les documents ne sont nulle part plus nombreux et plus intéressants qu'en Babylonie.

123 ouvriers pour 4 mois; prix: 14.406 ouvriers pour 1 jour; De Tig-abba à Suse; de Suse à Nippur; pour X..., fils d'Amil-Banda, le ministre, de chez Ur-nigin-gar; année qui suivit celle où Bur-Sin devint roi.

Qu'on veuille bien encore lire ce contrat de louage, il nous fera saisir l'intérêt de ces modestes documents. On jugera en effet par une étude

superficielle d'un seul texte de ce qu'on pourrait tirer d'une étude méthodique de ces milliers de petites tablettes.

6 barques de 60 *gur* royal; leurs hommes étant 36 ; pour la durée de 2 mois; chargement de sésame à (ramener), de Suse. (Vu par) le fonctionnaire Lugal-Ma-uru ; Année ou le grand prêtre d'Anu intronisa le prêtre de Nannar.

Voici les indications que nous fournit ce texte: le voyage aller et retour par voie fluviale de Lagas à Suse est estimé devoir durer deux mois ; le contrat de la location est visé par un fonctionnaire ; chaque barque était manœuvrée par 6 hommes ; chaque barque contient 60 fois le *gur* royal (environ 72 hectolitres) ; la date est relative à un fait religieux.

\* \* \*

La troisième période va de 2232 à 1920. Elle débute par l'affirmation de la suprématie de la première dynastie babylonienne, dont un des rois, Hammourabi, surpasse tous les autres princes par l'éclat de son règne. Babylone est devenue la maîtresse du pays, du même coup son dieu Marduk devient le seigneur de tous les dieux du ciel. — A côté de Babylone une seconde capitale apparaît, c'est la ville de Sippar : presque tous les documents de cette période nous viennent de Sippar, soit des fouilles du P. Scheil, soit des fouilles arabes.

Un grand roi, Hammourabi l'est par sa valeur militaire et son habile diplomatie : il réussit en effet à anéantir les petits royaumes indépendants par les armes et à confisquer à son profit le pouvoir des rois de Larsa par une alliance. Un grand roi, par son œuvre juridique, le code. Un grand roi enfin par son administration, telle que nous la révèlent les lettres et les contrats.

Cette époque nous apparaît, en même temps, comme particulièrement féconde au point de vue littéraire : de la première dynastie, en effet, datent la composition et la rédaction, sinon toujours la copie, des grands poèmes et des mythes babyloniens, le poème de la création, de l'épopée Gilgamès où se lit le récit du déluge, le mythe d'Adapa, etc...

Guerrier et diplomate, Hammourabi, après une campagne faite contre l'Emutbal d'un commun accord avec Sin-idinnam, roi de Larsa, donne comme part de butin à son allié les déesses d'Emutbal, mais bientôt, par une seconde lettre, il lui conseille d'envoyer à Babylone ces redoutables hôtes. Voici les documents :

A Sin-idinnam  
ainsi parle Hammourabi :  
les déesses du pays d'Emutbal  
te sont réservées.

Des troupes sous le commandement d'Inuhsamar,  
 te mettront en sûreté.  
 Si elles se courroucent contre toi,  
 avec les troupes qui sont sous ta main,  
 détruis [leurs] gens,  
 et qu'on remette les déesses  
 en sécurité  
 dans leur ancienne demeure !

A Sin-idinnam, ainsi parle Hammourabi :

Aussitôt après que j'aurai envoyé Zikir-ilisa, le ababul et Hammourabi-bani le dugab, pour amener les déesses d'Emutbal, tu feras préparer les déesses pour le voyage dans un bateau de procession comme dans une chasse, afin qu'elles puissent venir à Babylone. Les femmes du temple formeront la suite. Aux pieds des déesses tu feras préparer des brebis et tu feras faire dans la calle des provisions pour l'entretien des femmes du temple jusqu'à leur arrivée à Babylone. Tu feras désigner des hommes pour tirer la corde et tu choisiras des soldats qui puissent amener en sûreté les déesses à Babylone. Puissent-elles ne pas tarder, mais arriver bientôt à Babylone !

L'œuvre par excellence d'Hammourabi, c'est sa législation. Le code d'Hammourabi est une législation complète établie à Babylone par ce roi la 2<sup>e</sup> année de son règne, en l'an 2129. Le monument est au Louvre, il a été découvert par la mission J. de Morgan et déchiffré pour la première fois par le P. Scheil. La législation proprement dite ne comprend pas tout à fait les deux tiers du texte. Un long prologue religieux, rédigé dans un style solennel, un épilogue plus long encore, dans le même style, encadrent cette longue série d'articles de loi.

#### *Prologue.*

Lorsque Anu, le très haut, roi des Anunnakis, et Bel, le seigneur du ciel et de la terre qui fixe le destin du monde, eurent confié la seigneurie de toute l'humanité à Marduk, le fils aîné d'Ea; lorsqu'ils l'eurent fait grand parmi les Igigi (= dieux du ciel); lorsque d'un nom illustre ils eurent nommé Babylone; lorsqu'ils l'eurent faite très grande parmi les contrées et qu'ils eurent établi en elle une royauté éternelle, au fondement aussi ferme que le ciel et la terre; — alors ils m'élurent (Anu et Bel), moi Hammourabi le prince très illustre, l'homme pieux envers les dieux, pour faire régner la justice dans le pays, pour anéantir l'injuste et le méchant, pour empêcher le fort d'opprimer le faible, pour m'élever comme le soleil au-dessus des hommes et illuminer le pays, pour remplir de bonheur le cœur (m. à m. la chair) des hommes.

Le code comprend dans son état actuel (trois colonnes ayant été effacées délibérément) 247 articles. L'ordre des matières est le suivant :

Délit de sorcellerie, délit de corruption de témoins, prévarication des juges, vol (art. 6-25), condition des officiers et intendants royaux (26-40),

législation agricole (41-65), prêts et hypothèques, location des maisons, créances (ici la lacune en question), ensuite, rapports entre commerçants, législation des débits de boissons, poursuites contre débiteurs, contrats de dépôt, famille, mariage, dot, succession (art. 128-184), adoption, coups et blessures, droits et obligations des médecins, droits et obligations des architectes, droits des bateliers, législation relative aux animaux domestiques et au louage rural, salaire des ouvriers et domestiques, discipline de l'esclavage.

Voici quelques points au hasard :

Le contrat de mariage est obligatoire ; il est l'acte constitutif de la société maritale :

Si un homme a épousé une femme et n'a pas fait un contrat avec elle, cette femme n'est pas son épouse.

En cas de secondes noces, le second mari est tuteur de droit ; il est dressé un inventaire de la succession ; les biens de mineurs restent inaliénables :

Si une veuve dont les enfants sont en bas âge se propose d'entrer dans une autre maison, elle n'entrera pas sans la permission du juge ; quand elle entrera dans une autre maison, le juge cherchera ce qui reste de la maison du 1<sup>er</sup> mari, et on confiera au second mari et à sa femme la maison du premier mari, après leur avoir délivré une tablette (c'est-à-dire une copie de l'inventaire). Ils garderont la maison, ils élèveront les petits, ils ne vendront aucun ustensile. L'acheteur qui acquerrait un ustensile d'enfant de veuve sera frustré de son argent. L'objet retournera à son maître.

Les articles du droit pénal dans la législation d'Hammourabi nous apparaissent beaucoup moins sages que son code civil ; la peine de mort est presque la seule, et elle est appliquée pour de simples délits : en voici quelques exemples :

Si une marchande de vin, quand des rebelles se réunissent dans sa maison, n'a pas saisi et conduit au palais ces rebelles, cette marchande de vin sera tuée.

Si un architecte a construit pour un autre une maison, et n'a pas rendu solide son œuvre, si la maison construite s'est écroulée et a tué le maître de la maison, cet architecte est passible de mort (art. 229) ;

Si c'est le fils du maître de la maison qu'il a tué, on tuera le fils de l'architecte.

Voici les phrases les plus remarquables de l'épilogue :

### *Epilogue.*

Voici les lois de justice que moi, Hammourabi, le roi sage, j'ai établies. J'ai donné au pays un bienfait stable et un gouvernement excellent. Je n'ai pas été sans souci des hommes, je n'ai pas laissé mes mains inactives...

Les grands dieux m'ont choisi. Je suis le pasteur qui garde, dont le sceptre est juste, dont la protection est bonne pour ma ville. Je porte le peuple de Sumer

et d'Akkad dans mon cœur, sous ma protection j'ai pris les frères pour leur sécurité; dans ma sagesse je les ai repris, pour que le fort n'opprime pas le faible, pour que justice soit faite à Babylone à l'orphelin et à la veuve.

... L'opprimé qui a une affaire, qu'il vienne devant mon image comme devant le roi de la justice.

Nous avons des preuves positives que cette législation ne resta pas lettre morte, les contrats de la première dynastie en montrent des applications. Telle est le cas de deux tablettes inédites d'Ammissaduga, appartenant à la collection Allotte de la Fuyije et d'une tablette du British Muséum. Ces trois contrats ont également pour objet un achat d'esclaves; ils portent une clause de résiliation prévue dans la législation d'Hammourabi et se réfèrent directement à la loi.

Art. 278 du Code :

Supposé que quelqu'un achète un esclave, homme ou femme, et qu'avant la fin du premier mois la maladie « bennu » l'accable, l'esclave retournera à son vendeur et l'acheteur reprendra l'argent qu'il a versé.

Contrats de la collection A. F. (398-399) :

Si dans les trois jours la maladie « tippu » ou dans le premier mois la maladie *bennu* se [déclare], sur réclamation, il sera statué *suivant la loi royale*.

Les espèces des contrats sont les suivantes : adoption, conventions commerciales, prêt, mariage, héritage, affranchissement d'esclave, vente et location de champs, de ferme, d'esclave et de voitures, procès, dons, dissolution de société, échanges. — Voici, à titre d'exemple, un contrat de mariage : le premier nom est celui de la fiancée orpheline; suivent ceux de ses parents les plus proches, son frère et sa sœur; puis ceux des parents du fiancé, et enfin celui du fiancé lui-même.

La femme Elmésoum, fille d'Ammissatana Sarru [la fiancée], des mains de Kizirtum, fille d'Ammissatana Sarru, et sur l'autorisation de Sumum-libsi, son frère parents de la fiancée : son frère et sa sœur], Samaslipir, fils de Ris-Samas, et Taram-bit-sullim [père et mère du fiancé], comme femme pour leur fils Ibqu-Annunitum [le fiancé], en mariage, ils l'ont prise.

Quatre sicles d'argent, c'est le prix de la femme Elmésoum, fille d'Ammissatana-Sarru.

Sumum-libsi, le fils d'Ammissatana-Sarru, et Kirsitum, sa sœur, ont touché ! Si Ibqu-Annunitum [le fiancé], fils de Samas-lipir à Elmésoum sa fiancée dit : Tu ne seras pas sa femme », il devra payer 1/2 mine d'argent [7 fois 1/2 le prix de la femme]. Si Elmésoum [la femme] dit à Ibqu Annunitum son fiancé : tu ne seras pas mon mari... à... (ILLISIBLE !)

Suivent les noms de huit témoins, puis la date :

Mois de Sabat, 2<sup>e</sup> jour ; année où Ammisatana le roi construisit le quai et le mur X.

On a déjà remarqué que les grands poèmes religieux dont nous possédons des copies assyriennes ont dû être composés en Babylonie à l'époque de la première dynastie : la place qu'y tient le dieu Marduk, dieu de Babylone, et la mention des temples de Babylone sont des données chronologiques significatives. — Il existe un long morceau littéraire qu'on appelle « la Création », mais il nous est parvenu dans un état fragmentaire ; la « Cosmogonie » suivante, bien que plus courte, offre un aussi vif intérêt ; le style symétrique des poèmes sémitiques s'y trouve très marqué et donne un aspect original à cette ancienne poésie religieuse ; on remarquera les mots qui ont rapport à la création de l'homme et leur analogie avec le récit biblique.

La maison sainte, demeure des dieux, en un lieu saint n'était pas faite ;  
Aucun roseau n'était poussé, aucun arbre n'était produit,  
Aucun fondement n'était posé, aucun moule à brique n'était construit,  
Aucune maison n'était faite, aucune ville n'était bâtie,  
Aucune ville n'était faite, aucune agglomération n'existait,  
Nippour n'était pas faite, l'Ekour n'était pas bâti.  
Erech n'était pas faite, l'Eanna n'était pas bâti.  
L'Absu n'était pas fait, Eridu n'était pas bâtie ;  
De la maison sainte, demeure des dieux, l'endroit n'était pas fait.  
La totalité des pays était mer.

Alors, ce qui était dans la mer était submergé,  
Alors fut faite Eridu, l'Esaggil fut bâti,  
L'Esaggil qu'au milieu de l'océan Marduk habita.  
Babylone fut faite, l'Esaggil fut achevée.

Marduk créa tous les Anunnakis (dieux de la mer).

A la ville sainte, demeure agréable à leur cœur, ils donnèrent une existence  
Marduk à la surface des eaux tressa une claie, [illustre,  
Il créa de la poussière et la mélangea avec la claie,  
Pour faire habiter les dieux dans une demeure qui réjouisse leur cœur  
Il créa l'humanité ;

Aruru produisit avec lui la semence de l'humanité.

Les animaux du désert, créatures de vie, dans le désert il les créa,  
Il créa le Tigre et l'Euphrate, il les plaça dans leur lieu,  
D'un bon nom il les nomma.

L'herbe, les jonchées, les roseaux et la forêt, il les créa ;  
Il créa la verdure de la campagne,

Les contrées, les roseaux, les jonchées et les fourrés de roseaux,  
La vache sauvage et son petit, le veau sauvage, la brebis et son petit, l'agneau  
Les jardins et les forêts, [du bercail,

Le bouc et le bouquetin qui se dresse furent créés.

Le seigneur Marduk sur le rivage de la mer fit un remblai,

... des roseaux et des joncs, il installa...  
 Il créa des roseaux, il créa des arbres.  
 Il fit des fondements, il fit des moules à briques,  
 Il fit des maisons, il bâtit des villes,  
 Il fit des villes, il rassembla des foules,  
 Il fit Nippour, il bâtit l'Ekour.  
 Il fit Erech, il bâtit l'Eanna.

Plus d'un lecteur aura entendu parler du mythe babylonien du déluge ; voici le récit conté par le Noé babylonien, tel qu'on le lit dans l'épopée de Gilgames : la déesse Istar vient de se plaindre devant l'assemblée des dieux des désastres du déluge et de l'annihilation de l'humanité ; à ses mots,

Les dieux... pleurent avec elle.  
 Les dieux sont tristes, ils sont assis en larmes ;  
 Elles sont brûlantes leurs lèvres de frisson.  
 Six jours, six nuits.  
 Le vent marche, et le déluge, l'ouragan, domine le pays.  
 A l'arrivée du 7<sup>e</sup> jour, l'ouragan est abattu, le déluge,  
 Qui avait combattu comme une armée ;  
 La mer se repose, le mauvais vent s'apaise, le déluge cesse.  
 Je regardai le temps : le bruit s'était tu,  
 Mais toute l'humanité était changée en boue !  
 Jusqu'aux toits la marais atteignait !  
 J'ouvris la fenêtre et le jour tomba sur ma joue,  
 Je m'affalai et restai assis, je pleurai.  
 Sur ma joue coulaient mes larmes.  
 Je regardai le monde, l'horizon de la mer ;  
 A 12 mesures émergeait une île,  
 Vers le mont Nisir arrive le vaisseau,  
 Le mont Nisir retint le vaisseau et ne le laissa plus bouger.  
 Un jour, un deuxième jour, etc...  
 A l'arrivée du 7<sup>e</sup> jour,  
 Je fis sortir une colombe, je la lâchai ;  
 Elle alla, la colombe, elle revint :  
 Comme il n'y avait pas d'endroit, elle revint.  
 Je fis sortir une hirondelle, je la lâchai ;  
 Elle alla l'hirondelle, elle revint :  
 Comme il n'y avait pas d'endroit, elle revint.  
 Je fis sortir un corbeau, je le lâchai ;  
 Il alla, le corbeau, et vit la disparition des eaux :  
 Il mange, il patauge, il croasse, il ne revient pas.  
 J'en fis sortir aux quatre vents, je répandis une libation,  
 Je plaçai une offrande sur le sommet de la montagne.  
 Je plaçai quatorze pots x,  
 Au fond de ceux-ci je répandis du roseau, du cèdre, du myrte.  
 Les dieux flairèrent la bonne odeur,

Les dieux comme des mouches se rassemblèrent autour du prêtre sacrificateur !

Au point de vue de la vivacité du style, le poème babylonien nous apparaît supérieur au texte biblique, mais la pensée religieuse de la Genèse est incomparable, et les deux derniers vers marquent la distance de l'un à l'autre.

La descente d'Istar aux Enfers est une page trop connue de la littérature babylonienne pour être mentionnée sans extraits : on aimera à relire les passages essentiels de ce poème aux vives allures :

Vers la terre sans retour, le sol [sans asile],  
 Istar, la fille de Sin, dirigea ses projets ;  
 Elle dirigea ses projets, la fille de Sin,  
 Vers la maison de ténèbres, la demeure de Nergal,  
 Vers la maison d'où celui qui entre ne sort pas  
 Vers le chemin dont l'aller n'a pas de retour,  
 Vers la demeure où qui pénètre est privé de lumière,  
 Où la poussière est la nourriture et l'aliment de la boue,  
 Où l'on ne voit pas la lumière, où l'on demeure dans l'obscurité,  
 Où l'on est vêtu comme l'oiseau d'un vêtement de plumes,  
 Où, sur la porte et le verrou, git la poussière.

Dès qu'Istar arrive à la porte de pays sans retour,  
 Elle adresse la parole au portier :  
 « Ohé, portier, ouvre ta porte,  
 Ouvre ta porte pour que j'entre, moi !  
 Si tu n'ouvres pas la porte et que je n'entre pas, moi,  
 Je défoncerai la porte, je briserai le verrou,  
 Je démolirai le seuil, je romprai les battants,  
 Je ferai remonter les morts, et ils dévoreront les vivants  
 Car les morts sont plus nombreux que les vivants. »

Le portier ouvrit la bouche et prit la parole,  
 Il parle à la grande Istar :  
 « Patience, ô ma souveraine, ne la renverse pas,  
 J'irai, j'annoncerai ton nom à ma souveraine Erèskigal. »

Il lui fit franchir la 1<sup>re</sup> porte, qui s'ouvrit toute grande : il lui enlève la  
 [grande couronne de sa tête.  
 « Pourquoi, portier, as-tu enlevé la grande couronne de ma tête ? »  
 « Entre, ma dame, tels sont les ordres de la souveraine de la terre. »  
 Il lui fit franchir la 2<sup>e</sup> porte qui s'ouvrit toute grande ; il lui enlève ses  
 [pendants d'oreilles.  
 « Pourquoi ? etc. — Entre, ô ma dame, etc... »  
 Il lui fit franchir la 3<sup>e</sup> porte... il lui enlève le collier de son cou...



Il lui fit franchir la 4<sup>e</sup> porte... il lui enlève les parures de sa poitrine...  
 Il lui fit franchir la 5<sup>e</sup> porte... il lui enlève la ceinture, garnie de pierres  
 [d'enfantement, qui entoure sa taille....  
 Il lui fit franchir la 6<sup>e</sup> porte, il lui enlève les bracelets de ses mains et  
 [de ses pieds...  
 Il lui fit franchir une 7<sup>e</sup> porte... il lui enlève le vêtement qui couvre la  
 [nudité de son corps.

Lorsqu'Istar fut descendue dans le pays sans retour  
 Ereskigal la vit, et, en sa présence, elle se troubla.  
 Istar ne réfléchit pas, elle fondit sur elle.  
 Ereskigal ouvrit la bouche et appela ;  
 A Namtar, son messenger, elle adressa la parole :  
 « Va, Namtar, enferme-la dans mon palais. »

Samas alla vers Sin son père, il se mit à pleurer.  
 En présence d'Ea, le roi, arrivent ses larmes :  
 « Istar est descendue vers la terre, elle n'est pas remontée.  
 « Depuis qu'Istar est descendue au pays sans retour,  
 « Le taureau ne monte plus sur la vache, l'âne sur l'ânesse,  
 « De la servante dans la rue l'homme ne s'approche plus :  
 « L'homme se couche dans son appartement,  
 « La servante se couche seule de son côté. »

Ereskigal ouvrit la bouche et parla,  
 A Namtar, son messenger, elle adressa la parole...  
 « Va, Namtar...  
 « Quant à Istar, asperge-la des eaux de vie et emmène-la de chez moi. »  
 Il alla, Namtar,  
 Il aspergea Istar avec les eaux de la vie et l'emmena,  
 Il la fit sortir par une 1<sup>re</sup> porte et lui rendit le vêtement qui couvre la  
 [nudité de son corps, etc., etc.  
 « (A Istar) : Puisqu'elle ne l'accorde pas sa délivrance,  
 « Pour Tammouz, l'amant de ta jeunesse,  
 « Verse l'eau pure, répands la bonne huile.

Belili (déesse des Enfers) : « Lorsque Tammouz me jouera de la flûte  
 [de lapis-lazuli à l'anneau de jais,  
 « Lorsqu'avec lui me joueront les pleureurs et les pleureuses,  
 « Alors les morts monteront, ils respireront l'encens. »

\*  
 \*  
 \*

La quatrième période est ainsi caractérisée au point de vue historique :  
 à Babylone, une dynastie étrangère s'est emparée du pouvoir, ce sont les  
 Cassites (1761 à 1186) ; en Egypte, c'est l'âge d'or, c'est le développement  
 national contemporain de la XVIII<sup>e</sup> dynastie (1600 à 1368).

Les documents babyloniens sont rares, mais l'assyriologie a été amplement dédommée par la trouvaille d'El Amarna. Elle comprenait environ 300 lettres qui représentent la correspondance en langue babylonienne des rois d'Égypte avec leurs vassaux les princes d'Asie et leurs égaux les rois de Babylone (Kardunias) et d'Assyrie : dans une de ces lettres, nous lisons la plainte adressée par le prince de Jérusalem à son suzerain, au sujet des incursions des Habiri (sans doute, les Hébreux); dans un autre les bons souhaits, les désirs et les récriminations du roi de Babylone s'adressant au roi d'Égypte. — De la même époque, on a retrouvé en Babylone des *Kudurrus* Cassites : ce sont des bornes de champs, ornées de représentations religieuses; le texte délimite le territoire, établit le titre de propriété, règle les conditions du travail, et s'achève par des prières et des malédictions contre les violateurs.

Voici la lettre du gouverneur de Jérusalem.

Au roi mon maître, Abd-Hiba ton serviteur.

Aux pieds du roi mon maître 7 et 7 fois je me prosterne. Sache le fait qu'ont accompli Milkiel et Suardatum contre le pays du roi mon maître : ils ont embauché les gens de Gazri, de Gimti et de Kilti et ils se sont emparés de la ville de Rubuti; le pays du roi est livré aux mains des Habiri; c'est à ce point qu'une ville de la contrée de Jérusalem, une ville du roi, du nom de Beth-Ninip, a été livrée aux gens de Kilti. Puisse le roi entendre Abd-Hiba ton serviteur, et envoyer des troupes, afin que je reconquière le pays du roi au nom du roi. S'il n'y a pas de troupes, le pays du roi est abandonné aux Habiri. Voilà ce qu'ont fait Suardatum et Milkiel. Plaise au ciel que le roi ait souci de son pays.

Voici maintenant la lettre du roi de Babylone (Burraburias) au roi d'Égypte (Niphuriria, autrement Aménophis IV).

A Niphuriria, roi d'Égypte, Burraburias, roi de Kardunias ton frère. Pour moi cela va bien. A toi, à ta maison, à tes femmes, à tes fils, à ton pays, à tes grands, à tes chevaux, à tes chars, bonne chance tout à fait!

Depuis que mon père et ton père ensemble une amitié avaient conclue, de beaux cadeaux l'un à l'autre ils s'envoyaient et l'objet d'aucun désir l'un à l'autre ils ne s'étaient jamais refusé. Maintenant mon frère m'a envoyé comme cadeau deux mines d'or : voici, envoie-moi beaucoup d'or, autant que ton père, et s'il y en a peu, envoie du moins la moitié autant que ton père. Pourquoi ne m'as-tu envoyé que deux mines d'or? C'est pour servir à un grand et superbe temple au quel je travaille que je l'emploierai : envoie-moi beaucoup d'or. Et toi, si tu souhaites quelque chose dans mon pays, écris-moi afin que je te l'envoie.

Au temps de Kurigalzu mon père, les Cananéens réunis lui ont écrit : contre la frontière nous voulons marcher et nous voulons faire invasion; avec toi nous voulons nous réunir. Mon père cela leur a répondu : voici : Renoncez à être avec moi d'intelligence. Si vous vous comportez en ennemis contre le roi d'Égypte mon frère, vous irez avec un autre, car moi je n'irai pas, mais je vous déferai, car il est mon allié. Mon père contre ton père rien ne voulut entendre. Et

maintenant, les Assyriens mes vassaux, à leur sujet ne t'ai-je pas écrit? Pourquoi sont-ils venus dans ton pays? Si tu m'aimes, qu'ils n'entreprennent rien! laisse-les s'éloigner sans avoir réussi.

Comme présent pour toi je t'ai envoyé trois mines de lapis-lazzuli et cinq attelages de chevaux pour cinq chariots de guerre.

\*  
\*\*

La cinquième période de cette longue histoire est de beaucoup la plus connue et la plus brillante, c'est celle de l'hégémonie puissante mais éphémère de l'Assyrie. De ce temps, il nous reste des palais aux murs couverts d'inscriptions, une bibliothèque de 20.000 tablettes dont le catalogue établi par Bezold comprend cinq volumes in-quarto. — Sur les murs, ce sont les annales des rois, et les protocoles religieux. Cette bibliothèque comprend des textes religieux, magiques, astronomiques, divinatoires, épiques, épistolaires. — Une partie de ces tablettes sont, comme l'indiquent les subscriptions, des copies d'anciens textes; d'autres datent de toute façon de l'époque assyrienne.

Des annales, voici une des dernières pages; elle fut écrite sur l'ordre du plus puissant et du dernier monarque assyrien, Assurbanipal, qui est le Sardanapal de la légende. C'est le récit du sac de Suse, dernier acte du long drame que fut la rivalité de l'Elam avec l'Assyrie et la Babylonie.

J'ai pris leur grande cité de Suse, le siège de la résidence de leurs grands dieux, le sanctuaire de leurs oracles...; je suis entré dans les palais [de leur roi] et je m'y suis reposé avec orgueil; j'ai ouvert leurs cachettes, j'[y] ai pris l'argent, l'or, les trésors, les richesses, tous les biens que le premier roi d'Elam et ses successeurs y avaient réunis et sur lesquels aucun étranger n'avait jamais mis la main; je m'en suis emparé comme d'un butin.

Lingots d'or et d'argent, richesses et trésors du pays de Sumer et d'Akkad, et du pays de Kar-Dounias, tout ce que le premier roi d'Elam et ses successeurs avaient rapporté et réuni dans le pays d'Elam, le bronze, les pierres précieuses brillantes et splendides, les trésors royaux; tout ce que les premiers rois d'Akkad et Samas-sûm-ukin lui-même avaient, en signe d'amitié, donnés à l'Elam, les riches vêtements du trésor, les armes de guerre pour les combats, les meubles du palais, tout ce qui y était renfermé, ce qui y servait à s'asseoir et à se reposer, à manger et à boire, à faire des libations, à répandre des parfums; les lourds chariots de guerre enrichis d'ornements de bronze et de peintures, les chevaux, les bêtes de somme aux harnais d'or et d'argent, j'emportai tout au pays d'Assur.

Je détruisis la tour de la ville de Suse dont la base était en marbre, je renversai son faite qui était revêtu d'airain brillant... J'enlevai tous les dieux et toutes les déesses avec leurs richesses, leurs trésors, leurs pompeux parements, trente-deux statues de rois en argent, en or, en bronze et en marbre, provenant des villes de Suse et de Madaktu, la statue d'Ummanigas, fils d'Umbadara, la statue d'Istar-Nahkunte, la statue de Ilusi, la statue de Tammarithu II: j'emportai tout au pays d'Assur. Je brisai les taureaux et les lions ailés qui veillent à la garde des temples; je jetai bas les taureaux ailés fixés aux portes des palais

d'Elam, jusque-là restés intacts, et je les renversai... — Leurs bois sacrés dans lesquels personne n'avait jamais pénétré, dont les barrières n'avaient pas été franchies, mes soldats y entrèrent, admirèrent leurs ombrages et les livrèrent aux flammes. — Les tombeaux de leurs rois, anciens et récents, qui n'avaient pas craint Assur et Istar, mes seigneurs, et qui avaient combattu les rois mes pères, je les renversai, je les détruisis, je les brûlai dans les flammes. J'emmenai leurs ossements au pays d'Assur, je laissai leurs mânes sans refuge, je les privai d'aliments et de libations.

Durant un mois de campagne, je ravageai les provinces de l'Elam ; je répandis sur elles la destruction, la servitude et la famine. Les filles du roi, les épouses du roi, les familles des premiers et derniers rois d'Elam, les préfets des provinces et les gouverneurs des villes, tous, employés et ouvriers, hommes et femmes, petits et grands, les chevaux, les mulets, les ânes, les bœufs, les moutons, j'emmenai tout au pays d'Assur.

La poussière de la ville de Suse, de la ville de Madaktu, de la ville de Haltemas et du reste de leurs villes, je dispersai vers Assur.

Pendant un mois et un jour, je balayai le pays d'Elam dans toute son étendue. — De la voix des hommes, des cris des bœufs et des moutons, des voix de la musique de fête je privai les campagnes. J'y laissai venir les animaux sauvages, les serpents, les bêtes du désert et les gazelles.

Ces derniers mots rappellent de certains passages des prophètes d'Israël auxquels on peut comparer ce morceau détaché des prophéties d'un devin d'Assyrie, adressé à Assaraddon.

Voici : les gens de Sarsar  
 Fondent sur toi, font irruption contre toi.  
 Ils t'attaquent. Toi, ta bouche  
 Tu as ouvert en criant : Pitié, Assur !  
 Moi, j'ai entendu ta voix ;  
 Du haut de la grande porte des cieux  
 Je me montre aussitôt,  
 Je vais les brûler ; par le feu je les ferai consumer.  
 Toi, tu te tiendras debout au milieu d'eux.  
 De ta présence, je les ôterai,  
 Les montagnes je leur ferai gravir.  
 Des pierres de malheur sur eux je ferai pleuvoir.  
 Tes ennemis, je les terrasserai,  
 De leur sang, je remplirai le fleuve ;  
 Qu'on regarde et qu'on me loue.  
 Car Assur, le seigneur des dieux, c'est moi.  
 — Voilà l'oracle qui était devant la statue  
 Cette tablette des décrets d'Assur  
 Sur un plateau devant le roi paraîtra.  
 De bonne huile on l'aspergera,  
 Des moutons en sacrifice on offrira,  
 Beaucoup de parfums on brûlera,  
 Au roi on la lira.

Qui se serait attendu à retrouver parmi ces vieux documents un formulaire de pharmacie? Voir la traduction d'une formule de cette tablette d'après laquelle la guérison est assurée, comme il est juste, au malade qui aura suivi les savantes prescriptions :

Ordonnances : un rameau de l'arbuste *nim*, un rameau de l'arbuste *asagu*, un rameau de *salali*,

Un rameau de *gis-gir*, un rameau de bois *eri*, une tige de *pa-ur-gi*, l'herbe *rannum*,

Tu les cuiras ensemble, dans l'huile tu mélangeras ; fermement, jusqu'à ce qu'il se calme,

Tu le frictionneras, et il sera guéri.

La 2<sup>e</sup> ordonnance comportait le mélange de 23 ingrédients ; la 3<sup>e</sup> de 11 ; la 4<sup>e</sup> de 8 ; la 5<sup>e</sup> de 3 ; la 6<sup>e</sup> de 7 ; la 7<sup>e</sup> de 6 ; la 8<sup>e</sup> de 7 ; la 9<sup>e</sup> de 5 ; la 10<sup>e</sup> de 5 ; la 11<sup>e</sup> de 2 ; la 12<sup>e</sup> de 6.

Les textes magiques sont longs, fragmentaires et obscurs. En voici deux plus courts et complets, le premier est un exorcisme, contre le démon du mal de tête, le second une incantation contre la sorcière.

Incantation : Le mal de tête, du désert il fond ; comme le vent il fait irruption ; Comme un éclair il éclaire, en haut et en bas il jette le désordre.

Celui qui ne craint pas son dieu, comme un roseau il le brise ;

Ses membres, comme le roseau *hinu*, il les met en pièces.

Celui qui n'a pas de déesse pour le protéger, il accable sa chair ;

Comme l'étoile des cieux il brille subitement, comme l'eau de la nuit il vient ;

A l'homme périssable il est placé comme un obstacle, comme la tempête il l'abat, Cet homme il l'a tué.

Cet homme, comme un furieux, va courant ;

Comme celui qui a perdu la raison, il fait irruption ;

Comme celui qui a été jeté dans le feu, il brûle ;

Comme l'âne sauvage..., ses yeux sont pleins de nuages ;

Il est vivant, il mange, mais avec la mort il est enchaîné.

Le mal de tête comme l'ouragan puissant, personne ne connaît sa marche,

Son présage complet, son lieu, personne ne les connaît.

Le dieu Marduk le vit. Son père Ea lui dit : Ce que je sais, tu le sais. Va, mon fils.

Le concombre sauvage qui dans la plaine croit seul,

Lorsque le soleil rentre dans sa maison, d'un voile couvre sa tête, et

Couvre le concombre en l'entourant de farine ;

Au matin, avant le lever du soleil,

De sa face, arrache-le ;

Ses racines prends-les et

Prends une toison de chevrette vierge, et

Lie la tête du malade,

Lie la nuque du malade.

Le mal de tête qui est dans le corps de l'homme, qu'il soit exorcisé ;

Comme le fétu que le vent a emporté, à sa place qu'il ne revienne pas.  
 Au nom du ciel, qu'il soit exorcisé ; au nom de la terre, qu'il soit exorcisé.

Incantation. De ma sorcière brise le charme,  
 De mon ennemie anéantis les paroles,  
 Envoie à la tempête ses enchantements, au vent ses paroles ;  
 Tous ses sortilèges et ses maléfices, que le vent les emporte ;  
 A la détresse et à l'angoisse que ses jours l'emportent ;  
 Dans le déchirement et le broiement du cœur qu'elle finisse ses années,  
 Qu'elle meure et que je vive.  
 Son enchantement, ses maléfices, ses sortilèges, qu'ils soient dissous,  
 Par l'ordre d'Ea, de Samas, de Marduk,  
 Et de l'auguste souveraine des dieux !

Les lettres de cette époque sont en grand nombre : huit volumes ont été déjà publiés ; la langue est très différente de la langue classique des annales et le texte reste souvent obscur.

Ce sont des lettres de courtisans, suppliantes ou flatteuses ; des rapports de gouverneurs, de fonctionnaires ou de médecins chargés de visiter les malades au nom du roi ; des lettres d'architectes, d'ouvriers d'art demandant des matières premières ou des aides, de prêtres consultés au sujet des cérémonies officielles et de devins rapportant les présages ; des lettres d'agents d'affaires et de collecteurs d'impôts ; des dépêches de généraux racontant leurs campagnes ; la missive d'un fils à son père, ou celle d'une mère à son fils ; des lettres commerciales ; des lettres d'amour et de petites nouvelles.

Voici d'abord une lettre de médecin :

Au roi mon maître, ton serviteur Adad-sum-usur.

Salut au roi, mon maître. Que le dieu Nabu et le dieu Marduk bénissent le roi mon maître.

Pour les deux individus de la maison neuve, pour Sin-pir-ukin au sujet desquels le roi m'a mandé : « Va, visite-les ». Voici : que le roi mon maître le sache. Un officier m'a conduit à la maison de Dani, vers son fils. J'ai rempli mon office. Sa faiblesse est grande, il est très malade. Comme à son chevet je me suis tenu, ce jour n'est plus bon pour aller voir les autres malades. Demain matin, j'irai, je les verrai, leur état au roi je dirai. J'établis des magiciens ; ils s'acquittent de leur office.

La lettre suivante est la réponse du gouverneur d'une cité, centre de pèlerinage, au ministre du roi.

Lettre de Kirzana au majordome du palais ! Salut !

Pour ce que tu me mandes : « le roi d'Urartu avec ses troupes marche sur

Karkate, où stationne-t-il? » — Effectivement, le gouverneur d'Uasi et celui de la peuplade des Ukai arrivent pour faire leurs dévotions au temple et me disent : le roi arrive et campe à Uasi ; de plus les gouverneurs le suivent et arrivent par Musasir faire leurs dévotions. — Pour ce que tu me mandes, que de par le roi, personne ne doit amener ses troupes à ces dévotions, lorsque le roi d'Assyrie est venu chez moi, l'ai-je empêché de faire ce que ceux-ci font ? et alors comment empêcherai-je celui-ci ?

Comme spécimens de la littérature divinatoire, voici une lettre d'astrologues officiels, relative à une éclipse de lune, puis un joli, mais mélancolique morceau qui contient une série de présages sur la prospérité du bercail.

Au roi du pays, mon maître, son serviteur Bel-usur ! Puissent les dieux Bel, Nabu et Samas bénir le roi mon maître. Une éclipse a eu lieu, mais elle n'a pas été visible à Assour. L'éclipse a évité la ville d'Assour où habite le roi. Maintenant, il y a des nuages partout, si bien qu'il nous est impossible de connaître ce qui doit ou ne doit pas arriver. Puisse le ministre du roi envoyer en Assyrie et dans toutes les cités, Babylone, Nippur, Erech, Borsippa ; quoi qu'il ait été vu, le roi sera informé. [Il y a] un présage pour une éclipse à venir au mois d'Adar ou de Nisan.

J'envoie tout au roi mon maître. Il devra faire une cérémonie *nambulli* à cause de l'éclipse. Sans faute ! Que le roi n'omette pas les rites établis. Les grands dieux de la cité qu'habite le roi ont obscurci le ciel et l'éclipse n'a pu paraître, mais que le roi sache que l'éclipse n'est pas dirigée contre lui ni contre son pays. Puisse le roi s'en réjouir.

S'il tonne au mois de nisan, le blé sera réduit.

Si des moutons dans leur bercail murmurent tristement, ce bercail sera détruit.

Si des moutons dans leur bercail se serrent (les uns contre les autres), ce bercail sera détruit.

Si des moutons dans leur bercail sont effrayés, ce bercail sera détruit.

Si des moutons devant les uns les autres sont tous tremblants ou galopent, ce bercail sera détruit.

Si des moutons les uns sont tristes, les autres mangent, le bétail verra la famine.

\*  
\*\*

Les textes qui datent de la sixième période, la période néo-babylonienne, qui commence avec la chute de Ninive et s'achève avec la conquête perse, sont pour nous d'assez peu d'intérêt.

Les annales militaires font défaut, les textes historiques sont d'une extrême rareté. — Deux sortes de documents abondent : les inscriptions qui relatent les constructions religieuses, textes prolixes et presque tous semblables, où les rois nous apparaissent comme de pieux architectes, et

les scribes royaux comme des rédacteurs de monotones compliments officiels ; — d'autre part, les contrats : ces derniers sont de toute espèce, créances en nature et en argent ; contrats de location, de vente, d'affermement ; conventions ; mariages et fixations de dots ; attestations de don gratuit ; lettres d'adoption ; jugements ; cautionnements ; actes de société ; reçus, comptabilité de travaux ; clôtures de comptes ; comptes de reste-en-caisse.

Voici, à titre d'exemple, une des plus brèves inscriptions relatives à des constructions :

Nabuchodonosor (604-561), roi de Babylone, qui prend soin de l'Esagil et de l'Ezida, le fils aîné de Nabopolassar, roi de Babylone, c'est moi ! J'ai construit un palais, pour ma résidence royale, sur le sol de Babylone, au milieu de Babylone. Jusqu'au cœur de l'enfer, j'ai creusé son fondement ; de bronze et de briques émaillées j'en ai recouvert le faite, haut comme une montagne. Par ton ordre, ô prince des dieux, ô Marduk, de la maison que j'ai bâtie, puissé-je jouir grandement ; dans ses murs, dans Babylone, puissé-je atteindre la vieillesse, une vie vigoureuse puissé-je avoir, et mes successeurs dans cette demeure puissent-ils pour toujours gouverner les hommes.

Les contrats n'offrent d'intérêt que dans leur ensemble ; ils se distinguent peu de ceux de la 1<sup>re</sup> dynastie de Babylone comme forme, mais leur objet en est seulement un peu plus varié.

Voici un fragment curieux et unique dans son genre, c'est une complainte sur la destruction de Babylone écrite par un autre Jérémie (cf. *Jérémie*, ch. 50 et 51).

O Babylone, où est le centre qui domine la sainte région, et dont le dieu protecteur des solennités (est devenu) un dieu de destruction.... ils ont terrassé sa grandeur et ce n'est plus que brisement, violence, vexation, incendie, prostration, horreur, chaînes, insulte, blasphème, ruines, pleurs, cris, effusion de sang, rage, désolation, famine, terreur, tumulte, crainte répandue... : la clameur des jeunes filles monte ; ce sont solitude, cris, lamentations et sanglots...

\*  
\* \*

Les textes historiques de la septième période, période perse ou achéménide, sont également d'une extrême rareté. — Les contrats et les lettres sont de même encore très nombreux.

Les fouilles américaines ont mis au jour les archives d'une famille, dont les contrats, habiles et intéressés, nous représentent admirablement l'âpreté au gain du commerçant sémite : bail de ferme, garantie sur un bijou, procès-verbal de mise en liberté provisoire, hypothèque, commande de briques, crédit limité avec intérêt de 40 0/0, jugement privé, acquit de rente, location de bœufs, d'attelage et de semence, livraison par intermé-



diaires, paiement en nature pour une location de terrain, tout est prudemment combiné pour le profit du contractant.

Enfin datent encore de cette période, ou plus exactement de l'époque d'Alexandre le Grand, des copies d'hymnes bilingues suméro-babyloniennes.

Voici trois contrats au hasard :

*Crédit limité pour le paiement d'un esclave.*

Une demi-mine d'argent fin (?) (dû) à Belnadinsum, fils de Murasu, par Zerukin, fils de Daian-ak-iddin, esclave de Arta. A la fin du mois d'Aiar de la XXVI<sup>e</sup> année, l'argent (1/2 mine) il payera. A cette époque, (si) il n'a pas donné, il payera pour l'intérêt deux sicles par mine et par mois. (= 40 0/0). (Suivent les noms de cinq témoins et du scribe.)

*Garantie d'un bijou.*

Belahiddin, Belsunu, et Hatin, fils de Bazuzu à Bel-nadin-sumu, fils de Murasu, parlent ainsi : Voici : l'anneau d'or rempli d'émeraude, jusqu'à XX ans que l'émeraude ne tombera pas de l'anneau d'or nous garantissons. Si l'émeraude tombe de l'anneau d'or avant la fin des vingt ans, 10 mines d'argent, Belahiddin, Belsunu et Hatin à Belnadinsum nous donneront. (Suivent les noms de sept témoins et du scribe.)

*Hypothèque.*

139 gur de dattes à Belnadinsum, fils de Muraşu, dus par Samas-şum-iqşa et Belani, fils de Kidur. Au mois de Tésrit de l'année XXIX les dates (139 gur) à la mesure de Belnadinsum (!) à la maison des docks ils livreront. Leur champ planté, leur arsenal qui est auprès du canal Harripigudu est le gage pour les dates (139 gur) envers Bel-nadin-sum. Aucun autre créancier dessus rien prendra avant que Belnadinsum, le créancier, ait été satisfait. L'un assure pour l'autre que avec il sera payé. (Suivent les noms du scribe et de 5 témoins, puis la date.)



En marge des annales, ne rentrant dans aucune des périodes que nous venons de parcourir, parce qu'ils appartiennent précisément à toutes, il faut classer les documents chronologiques : listes de rois par dynasties avec le nombre de leurs années de règne ; listes des années d'après les noms d'événements ou les éponymats qui les caractérisent ; fragments d'histoire synchronique.

Une seule liste royale s'étend à huit dynasties. Les fouilles de Niffer ont livré cette année la liste des rois de deux des plus anciennes dynasties, celles d'Ur et de Nisin. — Une seule liste de noms d'années s'étend de 893 à 692. Le British Museum en avait publié une, partielle, pour la 1<sup>re</sup> dynastie de Babylone ; les publications du Musée de Berlin viennent d'y ajouter un impor-

tant supplément. — La plus ancienne chronique se rapporte au règne de Sargon l'ancien ; une des plus récentes raconte l'histoire synchronique de l'Elam et des royaumes mésopotamiens, l'Assyrie et la Babylonie.

Voici l'immense littérature et la longue histoire que les maîtres de l'assyriologie et leurs élèves ont contribué à révéler. Il reste encore beaucoup de précisions à apporter et plus d'une erreur à corriger ; les textes inédits, ou même publiés sans avoir été traduits, sont aussi un champ très vaste d'étude ; mais il y a plus, les fouilles ne nous ont pas encore révélé la dixième partie de ce qu'on peut en espérer, et des villes entières attendent les sondages méthodiques des archéologues. Là dorment sous quelques mètres de poussière les archives de l'humanité, des codes qui ont passé comme les dynastes dont ils portent le nom, et l'humble témoignage d'un salaire d'ouvrier, les annales des rois et la lettre d'un enfant.

# LA REVUE DES IDÉES

ÉTUDES DE CRITIQUE GÉNÉRALE

Fondée le 15 Janvier 1904

DIRECTEUR

ÉDOUARD DUJARDIN

RÉDACTEUR EN CHEF :

REMY DE GOURMONT

SECRÉTAIRES  
DE LA RÉDACTION :

GEORGES BOHN, LUCIEN CORPECHOT, A. VAN GENNEP & A.-J. REINACH

---

Prix du numéro : FRANCE, 2 fr. ; UNION POSTALE, 2 fr. 25

Abonnements : FRANCE, un an, 20 fr. ; six mois, 11 fr. — UNION POSTALE, un an, 22 fr. ; six mois, 12 fr.

---

*La Revue des Idées a été fondée le 15 janvier 1904.*

*Nous disions, à cette époque, que notre ambition était de jeter en quelque sorte un pont, par-dessus les agitations et les intérêts, entre les différentes branches de la connaissance scientifique, de créer, pour tous ceux qui peuvent se rendre capables d'attention soutenue, un instrument de culture générale.*

*Sans doute, ajoutions-nous, cent entreprises de vulgarisation luttent à qui mettra les notions de la science le plus commodément à la portée de la foule ; notre souci sera différent ; les synthèses que nous tenterons seront destinées non à rétrécir, mais à agrandir les questions, soit en y faisant entrer la lumière philosophique, soit en reliant les unes aux autres, pour n'en faire qu'un seul continent, ces îles de l'archipel scientifique qui n'ont encore que de rares communications entre elles.*

*Et, tout en faisant la part la plus large aux sciences, la Revue des Idées se défendait de vouloir être une revue purement scientifique qui eût fait double emploi avec des périodiques déjà existants, lisibles seulement pour les spécialistes ; elle voulait être une revue critique accessible à tous ceux qu'on appelait autrefois les « honnêtes gens ».*

*Le succès de la Revue des Idées, affirmé d'une façon éclatante dès son premier numéro et confirmé depuis avec constance, établit suffisamment que cette publication répondait à un besoin et qu'elle est venue combler une lacune. La Revue des Idées est la première revue synthétique embrassant les différents domaines de l'intelligence ; si elle a été imitée par d'autres publications, elle n'en a imité aucune.*

*Son programme s'étend à toutes les branches de la connaissance scientifique : philosophie, psychologie, mathématiques, physique, biologie, ethnographie, archéologie, histoire, sciences religieuses, sciences militaires, sociologie, linguistique, histoire littéraire et scientifique.*

*Instrument de culture générale, la Revue des Idées publie des articles sur la situation présente des grands problèmes ; elle publie également des recherches monographiques originales, des exposés critiques des diverses méthodes en matière d'investigation scientifique, des mises au point de questions complexes, etc.*

*Il suffit de se reporter à la liste des articles publiés par la Revue pendant les années 1904, 1905, 1906 et 1907, pour apprécier l'intérêt des sujets choisis et la haute compétence des auteurs qui les ont traités.*

*La Revue des Idées a, en outre, inauguré un système de notes et analyses qui, loin d'être de simples comptes-rendus, forment une série de véritables articles critiques et qui, tous, jusqu'aux moindres notes anonymes, sont dus à des spécialistes, à des hommes notoirement compétents, et pour les questions scientifiques à des hommes de laboratoire.*

---

Poitiers. — Imprimerie de la *Revue des Idées* (Blais et Roy), 7, rue Victor-Hugo.

---